

**Aux parents dont l'enfant fréquente une crèche ou
est accueilli par un.e accueillant-e d'enfants**

N/Ref : DpAL/DCAL/BM
Votre correspondante(e) : B.MARCHAND
☎ Dcal@one.be

**Objet : Première phase de déconfinement du pays et implication pour l'enfant qui
fréquente une crèche ou est accueilli par un.e accueillant.e d'enfants**

Chère Madame, cher Monsieur,

La situation que nous vivons actuellement est clairement inédite, indépendante de notre volonté à tous, perturbante voire stressante pour chacun-e : il s'agit d'une crise sans précédent qui a bouleversé le quotidien des familles. Des professionnels se sont mobilisés dans tous les secteurs pour en atténuer les effets. Cette situation a également demandé beaucoup de flexibilité aux professionnels qui ont poursuivi l'accueil des enfants. Qu'ils en soient remerciés.

Nous voilà à l'aube de la première phase de déconfinement du pays, ce qui suscite une réelle mobilisation des accueillant-e-s et des équipes des crèches pour assurer un accueil de qualité à votre enfant tout en respectant les mesures d'hygiène adéquates limitant ainsi tout risque de contamination.

Il importe aussi de rassurer tant les parents que les acteurs des milieux d'accueil en rappelant que les jeunes enfants sont beaucoup moins touchés par le coronavirus que les adultes, selon l'évidence scientifique actuelle.

Vous vous posez certainement un grand nombre de questions au sujet du retour de votre enfant en crèche ou chez l'accueillant-e. En effet, vous devez peut-être reprendre votre activité professionnelle ou vous n'avez jamais cessé de travailler, vous devez poursuivre votre télétravail ou vous éprouvez le besoin de souffler.

L'annexe de cette communication reprend les principales questions que vous vous posez et les réponses apportées en lien avec les consignes données à votre milieu d'accueil.

En voici le relevé :

- Mon enfant peut-il être accueilli en crèche ou chez son accueillant(e) d'enfants - quelles sont les conditions de paiement de la participation des parents ?
- Quel est le risque d'infection pour mon enfant accueilli en crèche ou chez son accueillant.e ?
- Comment s'organise la crèche pour assurer la sécurité de mon enfant ?
- Comment se préparer avant le retour de mon enfant en crèche ou chez son accueillante ?
- Comment se déroulera l'accueil de mon enfant le 1er jour de son retour à la crèche ou chez son accueillant-e ?
- Comment se déroulera l'accueil du matin et le retour en fin de journée ?

- Qu'en est-il du port du masque en milieu d'accueil ?
- Comment s'organise l'équipe de la crèche durant la journée pour limiter les risques de contamination ?
- Quels sont les symptômes évocateurs d'une infection COVID-19 chez l'enfant ?
- Quelle conduite à tenir en cas de symptômes de COVID-19 présentés par l'enfant en crèche ou chez l'accueillant-e ?
- Vous vous posez encore des questions sur les conséquences de la crise du COVID-19 sur l'organisation des milieux d'accueil ?

N'hésitez pas à vous adresser à votre accueillant-e ou à la direction et à l'équipe psychosociosociale de votre crèche pour tout complément d'information, pour partager vos inquiétudes ou points d'attention qui permettront d'assurer l'accueil de votre enfant dans un climat d'échanges et de compréhension mutuels.

L'ONE et ses collaborateurs continuent d'être à vos côtés, pour vous soutenir, répondre également à vos questions et soutenir les professionnels de l'enfance dans situation exceptionnelle où quelques zones d'incertitude persistent.

En vous remerciant pour votre bonne collaboration dans le respect des mesures qui seront mises en place, nous vous souhaitons une rentrée sereine en milieu d'accueil et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations cordiales.

Benoît PARMENTIER
Administrateur Général

Mon enfant peut-il être accueilli en crèche ou chez son accueillant.e d'enfants ?

A partir du 4 mai, tous les enfants, sans distinction, pourront à nouveau fréquenter leur milieu d'accueil, à l'exception de l'enfant malade. Les familles vont reprendre progressivement leur activité professionnelle, poursuivre leur télétravail ou éprouver le besoin de souffler. Soyez rassurés, votre enfant sera le bienvenu. Le milieu d'accueil étant ouvert accueillera votre enfant sauf raison médicale ou d'écartement en raison d'une décision de mise en quarantaine.

Si néanmoins votre enfant ne réintègre pas son milieu d'accueil. Durant cette période :

- vous ne devez pas fournir de justificatif d'absence pour votre enfant.
- vous ne devrez pas verser la participation financière prévue dans le contrat d'accueil pour les jours d'absence. Si un versement a déjà été effectué, le milieu d'accueil vous remboursera dans les délais réglementaires prévus. Pour information, le milieu d'accueil bénéficie d'une indemnité compensatoire pour chaque absence d'enfant.

A partir du 18 mai, la participation financière des parents pourra à nouveau être demandée, suivant les conditions des contrats d'accueil. Les milieux d'accueil ne recevront plus d'indemnités compensatoires.

Quel risque d'infection pour mon enfant accueilli en crèche ou chez l'accueillant.e ?

Les jeunes enfants sont beaucoup moins touchés par le coronavirus que les adultes, selon l'évidence scientifique actuelle. En effet, même si les enfants peuvent eux aussi être infectés par le virus, tout comme les adultes, la plupart du temps ils ne tombent pas malades et présentent peu de symptômes, voire pas de symptômes du tout (formes asymptomatiques). Certaines études suggèrent que les enfants seraient aussi fréquemment infectés que les adultes mais que l'infection reste chez eux silencieuse (enfants asymptomatiques). De plus, parmi tous les cas recensés chez les enfants dans le monde, les infections graves sont très rares.

Comment s'organise la crèche pour assurer la sécurité de mon enfant ?

Un temps de préparation a été proposé au personnel pour :

- répondre à vos questions, vous aider à vous rassurer quant aux conditions d'accueil de votre tout-petit.
- revoir l'organisation durant cette période afin de réduire les risques de contamination :
 - en assurant la désinfection des locaux avant la réouverture,
 - en privilégiant les petits groupes d'enfants (une dizaine),
 - en évitant les regroupements d'enfants de début et fin de journée,
 - en respectant la distanciation physique entre adultes,

- en mettant à disposition du gel hydro-alcoolique tant pour les parents que le personnel.

Comment se préparer avant le retour de mon enfant en crèche ou chez son accueillant.e ?

Une prise de contact professionnel de l'enfance/parents est indispensable pour un échange d'information afin de :

- planifier les présences journalières,
- prendre des nouvelles de votre enfant et de votre famille,
- préciser l'organisation de la crèche/de l'accueillant-e,
- expliquer les règles d'hygiène et les mesures « barrière »,
- soulever les points d'attention en matière de santé de votre enfant : vérifier avec vous que votre enfant a bien reçu les vaccinations prévues pour son âge, vous rappeler de vous munir de son carnet de santé avec les coordonnées du médecin traitant ou du pédiatre,...
- répondre à vos interrogations.

Si votre enfant souffre d'une maladie chronique, il vous est recommandé de contacter le médecin qui suit votre enfant afin de faire le point sur son état de santé. Ce dernier déterminera s'il est considéré comme à risque de développer des formes sévères de COVID-19. Si c'est le cas, il est recommandé que votre enfant ne fréquente pas le milieu d'accueil dans la première phase de déconfinement.

Comment se déroulera l'accueil de mon enfant le 1er jour de son retour à la crèche ou chez son accueillant.e ?

Les crèches et les accueillant(e)s d'enfants reprennent progressivement leurs activités. Rappelons, qu'ils sont - à priori - fréquentés par des enfants en bonne santé.

Un moment de « re-familiarisation » est indispensable pour chacun.

Échange d'informations :

1. Les professionnel-le-s vont sans doute vous demander d'anticiper cette rencontre en vous posant certaines questions à propos de l'évolution de votre enfant ; un jeune enfant change beaucoup et en 2 mois de temps, il peut avoir développé de nouvelles acquisitions motrices ou ses habitudes concernant l'alimentation peuvent avoir changé ou encore.... Ces informations sont donc très importantes pour aider les professionnel.le.s à comprendre ce qui pourrait avoir changé depuis le dernier jour d'accueil de votre enfant.
2. Plusieurs mois se sont passés depuis le début du confinement, pour le jeune enfant, le souvenir des expériences passées est ténu. Il importe de lui laisser le temps de retrouver, en votre présence, les lieux, le ou la professionnel.le qui l'accompagnait.
3. Vous aussi vous avez peut-être des questions par rapport à ce qui se passe dans le milieu d'accueil : ce temps d'échange est donc bien utile.

4. Il est possible que des échanges d'informations se fassent par visioconférence.

Les enfants seront accueillis dans un même groupe de vie.

Comment se déroulera l'accueil du matin et le retour en fin de journée ?

Un seul parent, idéalement le même, emmène l'enfant à la crèche ou chez l'accueillant.e et porte un masque. Il est invité à se laver les mains ou utiliser du gel hydroalcoolique lors de son accueil qui se déroule, soit à l'entrée de la crèche, soit à l'entrée de la section, sans y entrer.

Merci de respecter les mesures de distanciation physique : ne pas serrer la main, ni embrasser et si possible, préférer les escaliers à l'ascenseur.

Votre tout-petit peut cependant passer de vos bras vers l'encadrant.e en toute sérénité. Limiter le temps d'échange oral présentiel avec l'accueillant.e ou la puéricultrice. Un temps d'échange plus important par téléphone peut être suggéré, de part et d'autres, si des inquiétudes subsistent.

Et pour votre enfant, n'oubliez pas son doudou ou/et sa tétine mais éviter d'apporter ses jeux personnels.

NB : Le parent qui emmène l'enfant :

- Ne doit pas faire partie des personnes à risque
- Ne doit pas présenter de symptômes de COVID-19 (fièvre, toux, difficulté respiratoire, ou autre symptôme compatible avec une infection COVID-19).

De nombreux ajustements sont demandés aux professionnels des crèches : nous comptons sur votre compréhension à leur égard.

Qu'en est-il du port du masque en milieu d'accueil ?

En plus, des mesures barrière (distance physique, lavage régulier des mains, tousser dans son coude, ...), le port du masque en tissu est recommandé pour les professionnels de l'enfance, notamment lors des moments de transition avec les familles (matin et fin de journée). Il vous est également demandé de porter un masque dans ces moments.

Pendant la journée, en présence des enfants, le port du masque par les professionnels est facultatif. Il est recommandé dans le cadre des échanges entre adultes.

Les enfants de moins de 12 ans ne doivent PAS porter de masque. En effet, porter un masque n'est pas une mesure efficace pour les enfants car ceux-ci éprouvent des difficultés à respecter les conseils de bonne utilisation. Il est même déconseillé pour les enfants de moins de deux ans (risque d'étouffement).

Le fait que les professionnels portent un masque peut créer des réactions de peur ou d'anxiété pour les enfants. En effet, porter un masque limite le visage au regard de

l'adulte. Les jeunes enfants peuvent être mis en difficulté car ils ne reconnaissent plus les personnes qui leur sont familières. Les enfants, dès 10-12 mois ont tendance à tirer sur le masque des adultes pour rétablir le contact. Ces réactions sont normales et il est important de les accepter et de les rassurer. Par ailleurs, par rapport au développement du langage, à l'interaction constante qu'il est nécessaire de maintenir pour garantir un lien de sécurité avec les enfants, le port permanent du masque réduit l'expérience du bébé aux seuls yeux de l'adulte qu'ils soient très ou peu expressifs.

C'est pourquoi, nous vous suggérons, à certains moments à la maison, de vous montrer portant un masque à votre enfant : il s'agit de le porter quelques minutes, d'initier un jeu de « coucou » (l'adulte montre son visage sans masque / remet le masque plusieurs fois). Cela dans une perspective d'aider les plus grands enfants à comprendre que derrière le masque, c'est la même personne qui se trouve.

Il est important de ranger le masque et ne pas laisser l'enfant jouer seul avec celui-ci pour les raisons de sécurité évoquées plus haut.

Comment s'organise l'équipe de la crèche durant la journée pour limiter les risques de contamination ?

Chaque équipe de crèche s'est organisée pour rencontrer au mieux les besoins des enfants, répondre à vos interrogations, accompagner chaque professionnel afin d'offrir un accueil de qualité durant cette période de transition.

L'équipe a pu s'appuyer sur des recommandations fournies par l'ONE comme :

- Ne pas regrouper les enfants des différents groupes.
- Maintenir le même personnel d'encadrement dans un même groupe, dans la mesure du possible.
- Inviter le personnel à rester dans sa section.
- Éviter l'entrée dans la section de tout autre adulte que le personnel d'encadrement spécifique. Les autres adultes restent dans l'encadrement de la porte et portent un masque.
- Ne pas organiser d'activités collectives ou de repas communs aux différents groupes d'enfants.
- Ne pas partager le matériel et les jouets entre les groupes d'enfants.

Par ailleurs, l'accueillant.e ou les puéricultrices sont invité.e.s à privilégier les activités à l'extérieur avec un groupe d'enfants dans un même espace. La promenade peut aussi être une possibilité.

Quels sont les symptômes évocateurs d'une infection COVID-19 chez l'enfant ?

Pour fréquenter une collectivité, votre enfant doit être en bonne santé.

En tant que parent, vous êtes invité à porter une attention particulière à l'apparition de symptômes chez votre enfant qui ne lui permettraient pas de fréquenter sa crèche ou d'aller chez l'accueillant-e.

Certains symptômes pourraient être évocateurs d'une infection COVID-19. Les symptômes les plus fréquents sont : la fièvre (température au-dessus de 38° en intra-rectal), la toux et les difficultés respiratoires. Cependant, d'autres symptômes doivent faire évoquer une possible infection COVID-19, tels qu'une diarrhée, des vomissements, un encombrement ou un écoulement nasal, des maux de gorge, des maux de tête, des douleurs musculaires ou encore, une éruption cutanée inhabituelle.

Soyez particulièrement attentif aux symptômes les plus fréquents chez votre enfant ; si vous avez un doute sur l'un des symptômes de cette liste, n'hésitez pas à prendre contact préalablement avec votre milieu d'accueil.

Quelle conduite à tenir en cas de symptômes de COVID-19 présentés par l'enfant en crèche ou chez l'accueillant-e ?

Dès le moindre symptôme suspect, le milieu d'accueil vous contactera afin de venir le plus vite possible chercher votre enfant. Celui-ci devra ensuite être isolé au domicile. Vous serez invité à contacter le médecin de l'enfant et à suivre ses recommandations.

En attendant votre arrivée, afin de limiter le risque de contamination, votre enfant sera idéalement isolé des autres enfants, dans un local séparé, en présence d'un adulte qui portera un masque.

Après le départ de votre enfant, le personnel accordera une attention particulière au nettoyage et à la désinfection des lieux fréquentés par l'enfant malade.

Par ailleurs, comme pour toute maladie, vous ne devrez pas fournir de « certificat de non contagion » pour réintégrer le milieu d'accueil.

Vous vous posez encore des questions sur les conséquences de la crise du COVID-19 sur l'organisation des milieux d'accueil ?

Nous vous invitons à consulter régulièrement l'actualisation des informations dans les FAQ rédigées à votre intention sur le site Internet de l'ONE :

<https://www.one.be/public/coronavirus/faq/>